

Parce qu'il s'inscrit sur un temps long, le Groupe BPCE privilégie au regard de ses ambitions la sécurité de son modèle de développement.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET SOLIDITÉ FINANCIÈRE, AU CŒUR DES AMBITIONS **DU PLAN STRATÉGIQUE**

- Progression significative de la profitabilité par l'activation des leviers de croissance, la simplification du modèle opérationnel et la maîtrise du coût du risque
- Économies de charges : simplification de l'organisation IT, modernisation des services bancaires, parc immobilier, plan d'efficacité opérationnelle des métiers GFS, ...
- Exigence de résilience financière : renforcement de la solvabilité récurrente principalement à partir des mises en réserve

MAÎTRISE DES RISQUES

• Avec une confirmation du niveau actuel d'appétit aux risques du Groupe et en investissant dans des dispositifs de maîtrise des risques

FONCTION DETIERS DE CONFIANCE AFFIRMÉE

• Modèle relationnel, éthique de la data au cœur de l'action, sécurisation technologique renforcée

Objectifs du plan stratégique BPCE 2024

PNB	

OBJECTIFS FINANCIERS ET AMBITIONS DU GROUPE EN 2024

PNB	~25,5 Md€
COÛT DU RISQUE	< 25 PB
CETI	> 15,5 %
TLAC / MREL SUBORDONNÉ	> 23,5 %

CONQUÊTE CLIENTS

Particuliers bancarisés principaux depuis 2020 : **750 000**

Part des revenus de la Gestion d'actifs

hors France: 60%

Part des revenus^[2] de la Banque

de grande clientèle hors France : 70 %

Bilan carbone groupe: -15% vs. 2019

Gestion d'actifs : 50 % des encours

sous gestion en art. 8 et 9

≥ 3 émissions green & social / an

NPS Digital > 40 sur la durée du plan^[3]

NPS plateforme relation client Assurance/IARD >40

31/12/2023

22,2 Md€ DE PNI

20 PB de coût du risque

6 % DE RATIO CETI

% DE RATIO TLAC/MREL⁽¹⁾

> 903 000 À FIN 2023

63 % À FIN 2023

66 % À FIN 2023

-15 % À FIN 2023

41 % DES ENCOURS SOUS GESTION EN ART. 8 ET 9

4 ÉMISSIONS RÉALISÉES EN 2023 POUR 2,25 Md€

52 À FIN 2023

68 À FIN 2023

^[1] Le Groupe BPCE a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72 Ter (3) de la Capital Requirements Regulation (CRR) d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC et du MREL subordonné.

Contribution clients hors compte propre et hors intragroupe.

^[3] Particuliers et Professionnels.